



PASSERELLE BVA - BM

L'Auto-école Franck PENEL est une petite entreprise à l'esprit familiale de moins de 10 salariés et existe depuis 27 ans sous ce nom (anciennement Auto-école DUCLOS).

Aujourd'hui l'Auto-école Franck PENEL c'est :

10 Formations

6 salariés

5 véhicules boîte mécanique

2 véhicules boîte automatique

3 motos

1 remorque

Contact :

Mr Franck PENEL

03.23.83.25.40

penel.auto-ecole@wanadoo.fr

DUREE DE LA FORMATION

7 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

CHATEAU THIERRY

TARIF

300.00€ T.T.C.

DATES :

Nous consulter

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir

- Etre autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire en boîte manuel

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie

Objectif de la formation :

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

D'amener les titulaires du permis de conduire des véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, de faire lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

La formation, d'une durée de sept heures, est pratique et individuelle.

Les apports théoriques, en lien avec la pratique, peuvent être enseignés dans le véhicule.



PASSERELLE BVA - BM

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE) :

- Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé.
- Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.
La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Structure et contenu de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Séquence 1 : (durée de 2 heures).

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : (durée de 5 heures).

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- La formation ne peut être suivie moins de 3 mois après l'obtention de la catégorie B.
Le respect de cette condition est vérifié, lors de l'inscription de l'élève, par un représentant de l'établissement assurant la formation.

RESULTATS ATTENDUS

- Attestation de formation



PASSERELLE BVA - BM

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
 - La formation est dispensée sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire, appartenant à l'établissement.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation continue par le formateur

SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre une attestation de suivi permettant la régularisation du permis de conduire